

Conseil communal de Jalhay du 24 janvier 2022

3 points étaient à l'ordre du jour de la séance publique et un point a été ajouté à la demande du bourgmestre.

A l'unanimité, le Conseil a :

- adopté la révision de l'Ordonnance de police administrative générale (O.P.A.G.). Les amendements concernent des problématiques environnementales, le bien-être animal (exemple : l'interdiction des robots tondeuses la nuit pour protéger les hérissons), le fonctionnement des gîtes, ...
- adopté une proposition de désignation relative au renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution d'énergie (G.R.D.) électricité et gaz pour une durée de 20 ans. RESA était le seul candidat.
- pris acte de la démission d'un membre (Michel Delporte) à la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.).
- approuvé en urgence l'achat d'un immeuble à Tiège, à proximité de la crèche, dans le but de reloger une famille de sinistrés d'une commune voisine suite aux inondations de juillet 2021. Cet investissement est financé par le fonds spécial visant au relogement des sinistrés dégagé par la Région wallonne (montant : 258.191 €). Coût de l'achat : 179.000 € + frais de notaire (± 26000 €) + budget estimé à 40.000 € pour la remise en conformité des installations électriques, des petits travaux de toiture, la rénovation de la chaudière, ... Cette action de solidarité ne va pratiquement rien coûter à notre commune et ce bâtiment sera par la suite probablement mis en location via l'A.I.S. (Agence Immobilière Sociale).

Dans les divers, nous apprenons que :

- au-delà d'une plateforme informatique, la commune envisage d'investir dans une application numérique afin de mieux communiquer avec ses concitoyens (exemple : informations sur la fermeture d'une rue en raison de travaux).
- le CPAS est sensible aux fractures numériques que peuvent vivre certaines personnes dans notre commune et est présent pour leur apporter son aide dans le cadre de démarches à effectuer en ligne. Cette situation ne concerne pas que les personnes âgées.
- la commune de Nolay (jumelée à notre commune) nous a offert une somme de 3000 € pour rénover une passerelle emportée par les inondations. Cette rénovation se fera en concertation avec les bénévoles actifs dans la réparation des passerelles.

Cordialement,

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC